



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2122-7 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 26.04.10 – 004 en date du 10/04/2026 fixant le nombre des Adjoint(e)s,

Considérant qu'il convient d'élire un(e) Adjoint(e) supplémentaire selon les modalités prévues par l'article L 2122-7-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal a choisi pour Secrétaire : Al TERSIC

Deux assesseurs ont été désignés : Sandrine PRUNIER, Alain CAUNEGRE

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un adjoint conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-7-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Monsieur le Maire fait appel à candidature, 1 seule candidature : Mélyssa LELONG
- Election : chaque conseiller municipal a remis, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc
- Dépouillement
 1. Nombre de bulletins : 29
 2. A déduire (blancs, nuls) : 6
 3. Reste pour suffrages exprimés : 23
 4. Majorité absolue : 12
 5. Ont obtenu : Mélyssa LELONG : 23 voix

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

Feuillet n°
ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_005-DE



Madame Mélyssa LELONG ayant obtenu 23 voix, soit la majorité des suffrages exprimés, est élue en qualité de 8^{ème} ADJOINTE et entre immédiatement dans ses fonctions.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23.04.26
Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

